

Contact : banvillemairie@wanadoo.fr
Tél.02.31.37.83.98.

BANVILLE - INFO



2023- N°1



Le Mot Du Maire

Chères Banvillaises,
Chers Banvillais,

L'année 2023 est déjà bien entamée, nous sommes tous impatients de sortir de cette période hivernale qui engendre une baisse d'animations, qui, certes, sont difficiles à organiser pendant cette période froide et humide.

Je remercie les associations qui, durant ces trois premiers mois, ont fait tout leur possible pour maintenir quelques activités, du lien social, indispensables au bon moral !

Je salue la reprise du « club des anciens » par l'association « Générations Banville » dont la première manifestation fût « la chasse aux œufs », son succès a été probant auprès des jeunes enfants.

L'arrivée du printemps est aussi une nouvelle année administrative pour la commune. Le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire.

Le conseil municipal qui s'est tenu le 28 mars 2023 a validé le compte administratif 2022 et voté le budget primitif 2023.

Notre exercice 2022 dégage une capacité d'auto-financement de 144 K€ avec un résultat de clôture en investissement de 199K€ et 530 K€ en fonctionnement.

Pas d'augmentation des taux d'imposition cette année.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de notre gestion raisonnée et rigoureuse.

Nos grands projets pour 2023 sont :

- 1) Sécurisation de la départementale D12 dont le commencement des travaux est prévu en septembre 2023. Nous espérons un financement par les différents organismes de l'Etat et, soutien de STM à hauteur de 50%
- 2) Aménagement d'un city stade au gîte communal
- 3) Nettoyage de la façade de la mairie,
- 4) Fleurissement, pavoisement
- 5) Réparation du mur du cimetière
- 6) Diverses mesures de sécurité, en cours d'étude

La bonne situation financière de notre commune, le dynamisme des associations, notre implication font que Banville se modernise et s'embellit.



Je compte sur votre bienveillance pour nous aider à maintenir notre village propre, le bien vivre ensemble doit rester notre priorité à tous !

Je vous souhaite à tous un excellent printemps
Bien sincèrement
Nadine BACA



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE Page 1
VIE MUNICIPALE Pages 2-8
VIE ASSOCIATIVE Pages 9-12
VIE CITOYENNE Pages 13-15
INFOS PRATIQUES Page 16

Site internet de la commune
<https://commune-banville.fr/>

SUIVEZ-NOUS SUR
LES RESEAUX SOCIAUX



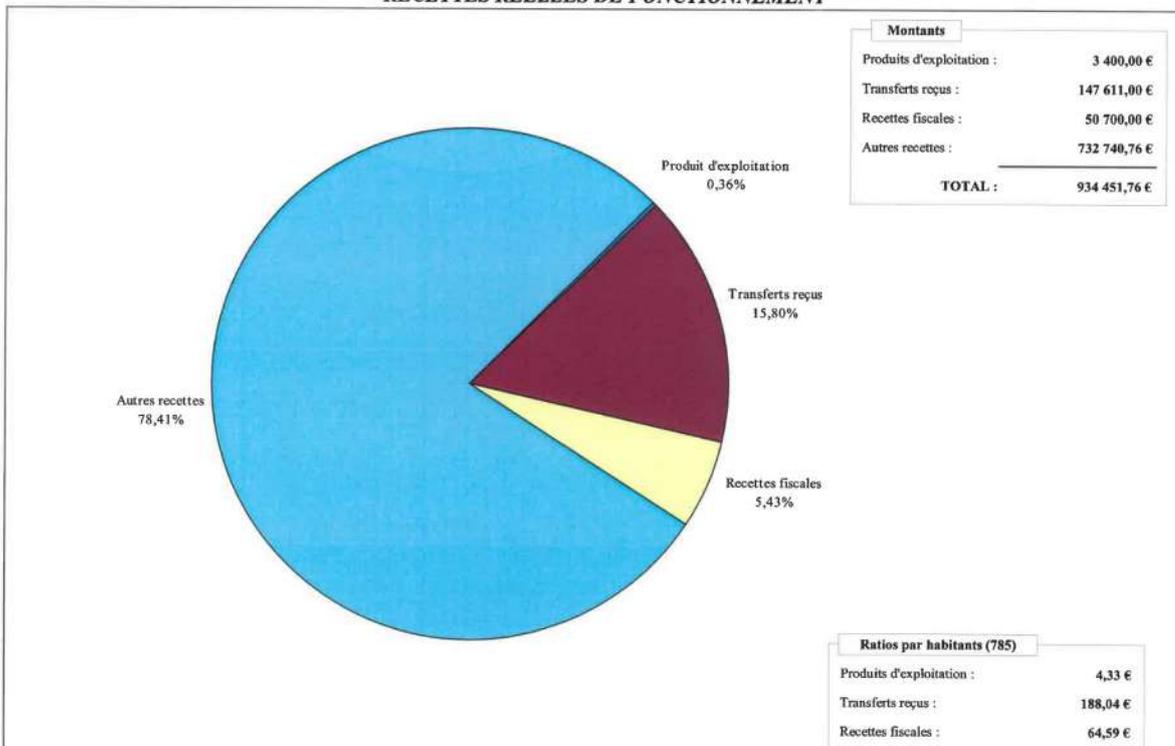
FONCTIONNEMENT

Commune de BANVILLE
17 rue du Marché

Budget COMMUNE 2023

04/04/2023
17:22

Edition des ratios sur le budgétisé RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

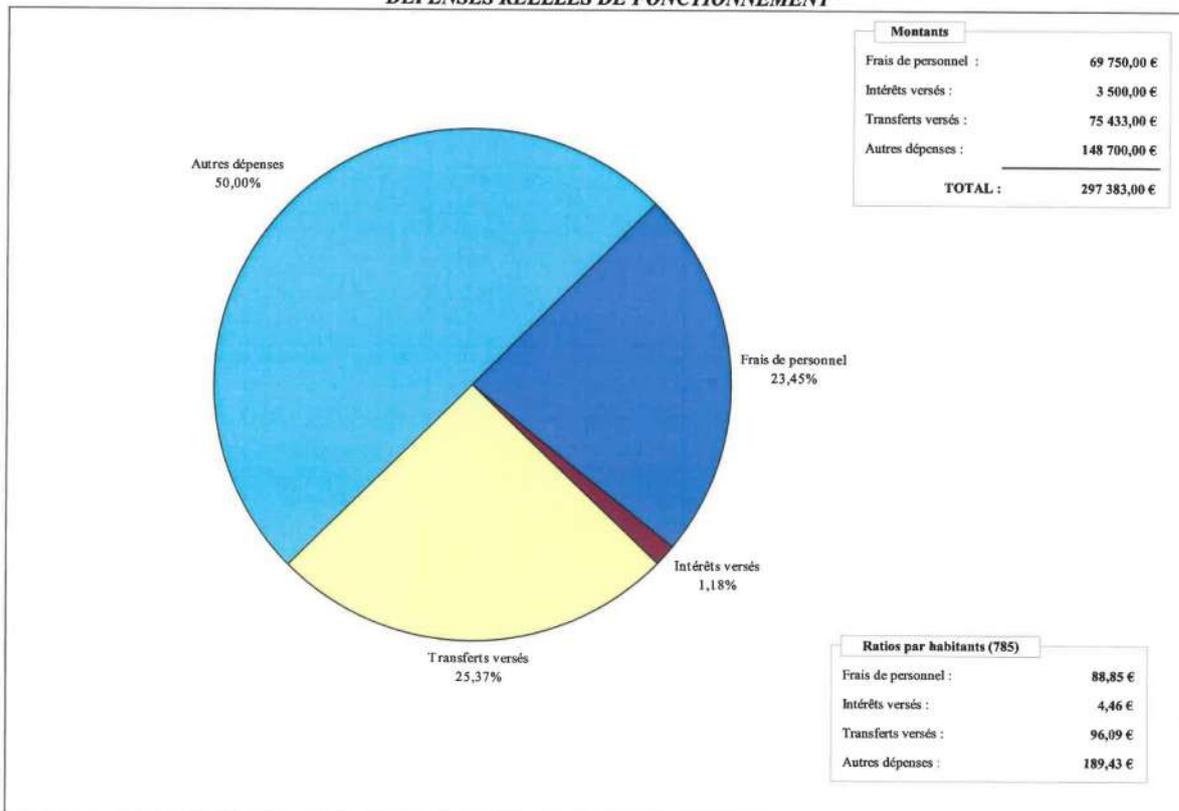


Commune de BANVILLE
17 rue du Marché

Budget COMMUNE 2023

04/04/2023
17:22

Edition des ratios sur le budgétisé DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

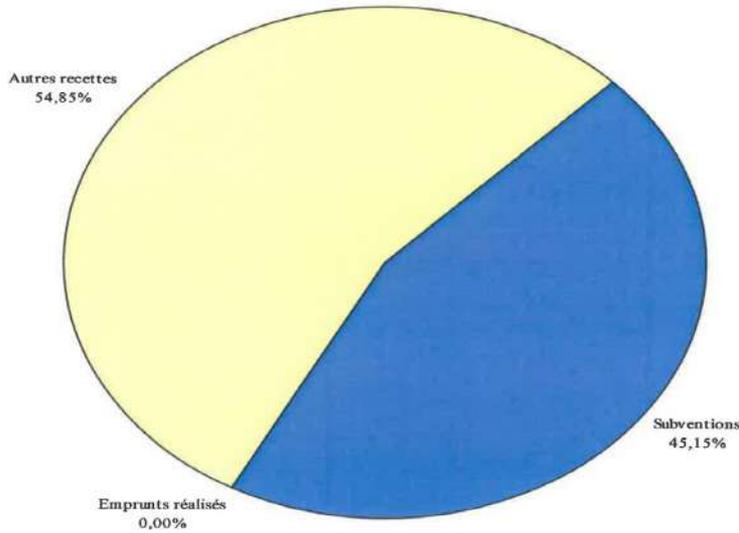


INVESTISSEMENT

Commune de BANVILLE
17 rue du Marché

Budget COMMUNE 2023
Edition des ratios sur le budgétisé
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

04/04/2023
17:23



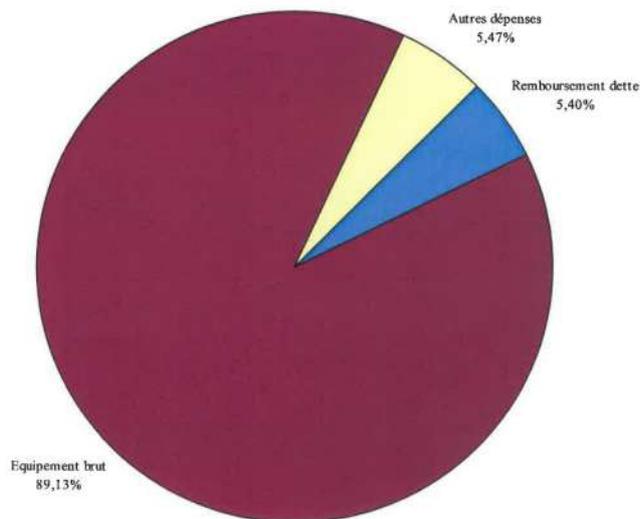
Montants	
Subventions :	179 850,00 €
Emprunts réalisés :	0,00 €
Autres recettes :	218 528,86 €
TOTAL :	398 378,86 €

Ratios par habitants (785)	
Subventions :	229,11 €
Emprunts réalisés :	0,00 €
Autres recettes :	278,38 €

Commune de BANVILLE
17 rue du Marché

Budget COMMUNE 2023
Edition des ratios sur le budgétisé
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

04/04/2023
17:23



Montants	
Remboursement dette :	35 000,00 €
Equipement brut :	578 000,00 €
Autres dépenses :	35 488,00 €
TOTAL :	648 488,00 €

Ratios par habitants (785)	
Remboursement dette :	44,59 €
Equipement brut :	736,31 €
Autres dépenses :	45,21 €

VIE MUNICIPALE

BUDGET

	RÉSULTATS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I -Budget principal					
Investissement	-19 307,10	22307,10	218 835,96		199 528,86
Fonctionnement	408 249,25		144 631,61		530 573,76
TOTAL I	388 942,15	22 307,10	363 467,57		730 102,62
II – Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I+II+III	388 942,15	22 307,10	363 467,57		730 102,62

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	ACCORDEE EN 2022	ACCORDEE EN 2023
ADMR DE RYES	200	200
BANVILLE S'ANIME	300	300
LYCEE MARITIME DE CHERBOURG	50	50
ASS DE PECHE DES DEUX VALLEES	100	100
ASS PARENTS D'ELEVES	500	500
COOPERATIVE SCOLAIRE*	0	0
SECOURS CATHOLIQUE	50	50
COMITE JUNO CANADA	50	50
ASS SPORTIVE COLLEGE COURSEULLES	200	200
CFA BATIMENT	50	0
ASS DE CHASSE	300	300
ANCIENS DE BANVILLE	100	200
ASS SPORTIVE DES 3 VALLEES	0	100
ACTION SANTE FEMMES D'UKRAINE	500	0
DEMANDES AIDES SPORT ET CULTURE	360	500
TOTAL	2760	2550



* Un voyage scolaire est prévu à Granville pour l'ensemble des élèves en classe sur le site de l'école de Graye sur mer. La commune participe financièrement au voyage scolaire à hauteur de 30 Euros par enfant (environ 38 enfants de la commune).

NOS RÉALISATIONS



- **Eau potable**

L'entreprise LETELLIER a été retenue par le SMAEP Syndicat Mixte d'Aménagement en Eaux Potables pour changer les conduites d'eau dans la rue des Closets . Ces travaux ont été réalisés sur le dernier trimestre 2022 et ont été totalement pris en charge par le syndicat, ce qui n'a engendré aucune charge supplémentaire pour la commune.

Ces travaux ont été faits, en concertation avec l'Agence routière qui a le projet de refaire la bande roulante de cette départementale en 2023

- **Effacement des réseaux**

Comme vous avez pu le constater, une nouvelle tranche d'effacement des réseaux a eu lieu dans les routes suivantes :

La rue du Marché, le chemin du Bois, la route de Sainte-Croix et l'impasse des Ormes.



Tous les poteaux – béton et bois - ont été démantelés ; des reprises d'enrobé ont été effectuées dans l'attente d'une réfection de chaussée dans le courant de l'année 2024.

Les nouveaux candélabres sont équipés de prises pour les raccordements des décorations de Noël et sont moins énergivores.

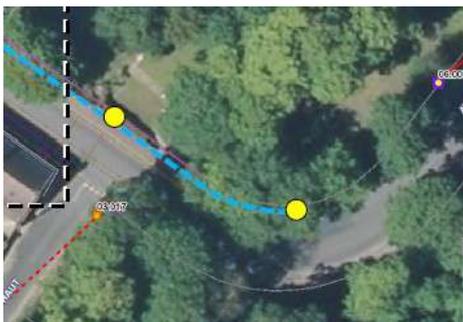
- **Poses de nouveaux candélabres**

Le SDEC ENERGIE en charge du réseau électrique de Banville, a validé une demande faite par les membres du conseil municipal



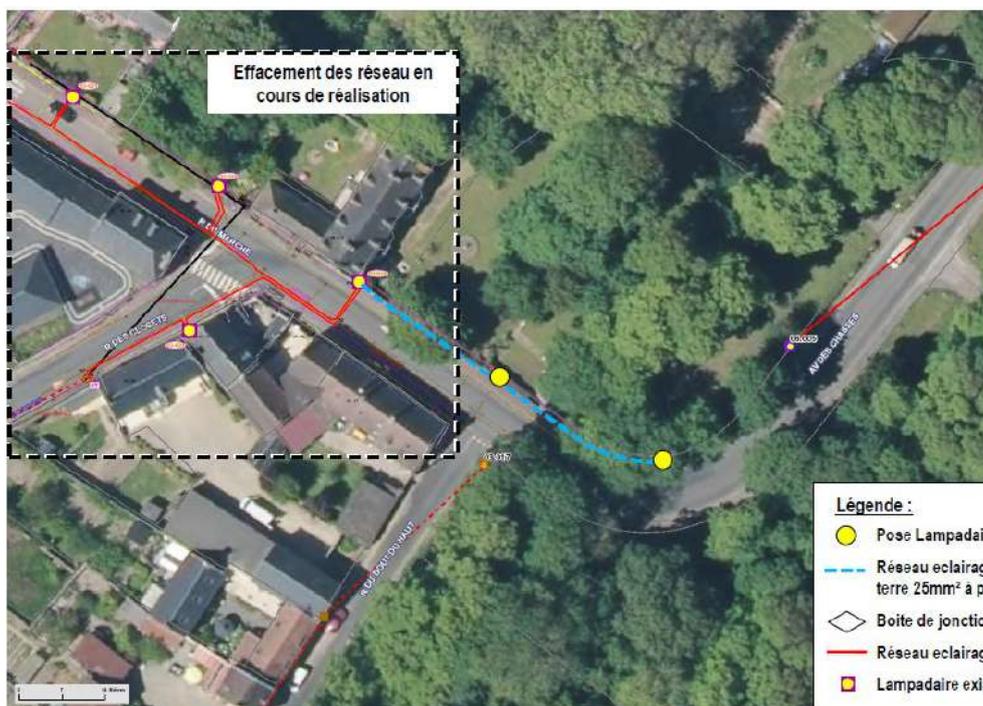
En effet, il devenait urgent d'améliorer la visibilité dans le virage de l'avenue des chasses.

Prochainement, deux nouveaux candélabres y seront installés permettant ainsi à nos écoliers et aux utilisateurs des transports en commun, d'emprunter cette voie en toute sécurité.



Candélabre rue de la Kaize

Un candélabre supplémentaire sera également installé dans la rue de la Kaize, pour un montant total de 4797,57€



Lampadaire hauteur 7m similaire à l'effacement des réseaux
Lanterne Fontes de Paris LEDROSE RAL 7016

- Légende :**
- Pose Lampadaire similaire à l'effacement des réseaux
 - Réseau éclairage souterrain : fourreau et tresse de terre 25mm² à poser
 - ◇ Boite de jonction à réaliser sur câble existant
 - Réseau éclairage souterrain existant
 - Lampadaire existant

VIE MUNICIPALE

PATRIMOINE - LE GITE COMMUNAL



- Nombre de gîtes disponibles pour cette nouvelle saison

Trois appartements peuvent actuellement être loués pour la période de juin à septembre. Un appartement est actuellement loué à un représentant du Conservatoire du Littoral.

- Nouveaux tarifs pour 2023 et notamment celui des mid-weeks

	GITE 330	GITE 331	GITE 329	GITE 333
JUILLET/AOUT <i>prix à la semaine</i>	575,00 €	575,00€	610,00€	610,00€
JUIN/SEPTEMBRE				
SEMAINE	460,00€	460,00€	510,00€	510,00€
MID WEEK	380,00€	380,00€	430,00€	430,00€

La location à la semaine s'entend du samedi à partir de 16H au samedi suivant à 10H.

MID-WEEK : la location s'entend du lundi à partir de 16H au vendredi à 10H.



- **La rénovation se poursuit!!**

Sur 2023, nous poursuivrons les travaux de modernisation des appartements du gîte. Les appareils électro-ménagers sont remplacés ; les salles d'eau sont restaurées.



NOS PROJETS

- **Projet de sécurisation de l'avenue des chasses – départementale 12 (D12)**

Une réunion d'échange a eu lieu le 27 mars dernier à la mairie.

Une quinzaine de riverains concernés par les futurs travaux d'aménagement de l'avenue des chasses a assisté à la présentation du projet.

Les élus de la municipalité ainsi que le chargé d'affaires du bureau d'étude ont apporté des réponses aux interrogations des riverains et ont entendu leurs remarques.

Les services de l'Etat compétents ont été interrogés sur les sujets évoqués : le projet a été validé par la Chambre d'Agriculture, le Département, la Sous-Préfecture, la Région et l'Agence Routière Départementale.

Nous espérons obtenir des subventions à hauteur de 50% pour réaliser ces travaux.



- **Sécurisation de la rue du Camp Romain**

Les riverains constatent régulièrement une vitesse excessive dans la rue du camp romain. Les élus se sont rendus sur place afin d'en effectuer le constat. Des mesures et des aménagements seront présentés lors du prochain conseil municipal le mardi 30 mai 2023.

- **Aménagement d'un city-stade**

Pour répondre aux attentes en matière d'aménagements sportifs, la vente d'un terrain communal rue des Ecrottes va permettre le financement d'un city-stade sur la partie la plus reculée du terrain du gîte communal. Des devis ont été demandés. Le sujet est à l'ordre du jour du prochain conseil le 30 mai 2023.



- **Nettoyage de la façade de la mairie – fleurissement – pavoiement**

Dans un souci de mise en valeur du bâtiment de la mairie, un effort tout particulier sera apporté, en investissement pour embellir , redonner du cachet à notre patrimoine.



- **Le cimetière**

La municipalité veille à entretenir régulièrement du cimetière. A ce titre, un contrat d'entretien a été souscrit avec une entreprise. La période d'entretien s'étale de début mars à fin août, en tenant compte des aléas météorologiques et de la nouvelle réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires.

Nous vous remercions pour votre indulgence.

Le mur du cimetière va être réparé avec l'installation d'un portail pour permettre l'accès aux divers intervenants.

Une entreprise de pompes funèbres a été mandatée pour ériger une stèle au jardin du souvenir et mettre en place un caveau provisoire.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Les lutins, Lucie, Angélique, François-Xavier et Sandra ont aidé le Père Noël à offrir les cadeaux.



Samedi 10 décembre s'est déroulé l'arbre de Noël des enfants des écoles de Banville et Graye sur mer dans la salle de Ste Croix sur mer. Les enfants ont entonné des chansons avec leurs maîtresses. Ensuite, ils ont pu passer un moment avec les mascottes de Mickey et Olaf. Le Père Noël a été accueilli à bras ouverts et leur a apporté des cadeaux.



Les enfants ont vite entouré le Père Noël.

Pendant les vacances de Noël, les enfants ont pu vendre des grilles pour gagner des galettes des rois à retirer à la boulangerie de Banville.

Dimanche 29 janvier 2 séances de cinéma ont été offertes aux enfants au cinéma de Douvres la Délivrande.

Dimanche 2 avril s'est déroulé le carnaval des enfants. Ils ont pu défiler dans les rues de Graye sur mer avec une sono retentissante et entraînante.



MANIFESTATIONS A VENIR

Samedi 13 mai : concours de pétanque
Ste Croix sur mer

Samedi 17 juin : kermesse de l'école et festival de musique « les mômes en live »

Pour tout renseignement, contacter la Présidente, Isabelle Lefrancois au 06.18.45.89.82 ou rendez-vous sur le site Facebook APE Banville Sainte croix Graye sur mer





QUELQUES NOUVELLES DE VOTRE ASSOCIATION



Le 15 avril s'est tenue l'assemblée générale de votre association. Après les remerciements adressés par la Présidente aux différents acteurs et plus particulièrement aux bénévoles et généreux donateurs, Anne Linqué a fait le point sur les actions passées. Ensuite, Philippe Gaudin, Trésorier, a dressé un état des finances. Pour clore, nous avons détaillé les futures animations. Il faut ajouter, qu'à la demande des personnes présentes nous avons convenu d'augmenter la cotisation famille à 10 €. Quelques personnes ont rejoint le bureau qui est le suivant :

ANNE LINQUE PRÉSIDENTE, DANIELLE REVERSAT VICE-PRÉSIDENTE, ANNICK MARCQ SECRÉTAIRE, PHILIPPE GAUDIN TRÉSORIER, JOËLLE BABIAK TRÉSORIÈRE ADJOINTE, LAURE PEJPAL, MARIE BERNADETTE HERVOT, FABIENNE MARCHERON, LUCETTE GIREAULT, XAVIER HERVOT.

PROGRAMME DES

ANIMATIONS

13 mai 2023	Vente de plants : fleurs, légumes, ainsi que les objets fabriqués par l'atelier les Doigts Agiles
28 mai 2023	Tenue d'un stand au vide grenier, nous recherchons des bénévoles pour la tenue du stand et des objets pour la vente
JUIN (date à préciser)	Visite des jardins à Cambremer Co-voiturage
14 JUILLET	Tenue d'un stand au vide grenier, nous recherchons des bénévoles pour la tenue du stand et des objets pour la vente



NOS ACTIVITES PERENNES

MARCHE : le jeudi après-midi et 3eme dimanche matin du mois

ATELIER LES DOIGTS AGILES : le lundi après midi

VTT le 1^{er} dimanche matin du mois

NOUVEAUTES :

Activité jeux de société / cartes le mercredi après midi

Marche tranquille le mardi après-midi pour les personnes à mobilité réduite.



RAPPEL : la cotisation annuelle permet aux adhérents de participer à toutes les activités tout au long de l'année.

L'Association du Club des Anciens a repris du service le 13 mars dernier. Avec un nouveau nom GENERATIONS BANVILLE, puisque son objet s'est élargi à l'intergénérationnel. Elle est ouverte à tous.

Afin de faire connaissance, nous avons organisé une chasse aux œufs le DIMANCHE 9 AVRIL au gîte communal, de 10 H à 12 H pour les enfants âgés de 2 à 6 ans. Ils sont venus nombreux, accompagnés de leurs parents, frères et sœurs, grands parents.

UN GRAND MERCI A TOUS !

Des œufs ont été dispersés dans le parc du gîte ; chaque enfant qui rapportait des œufs en plastique de couleur est reparti avec un sachet garni, et une surprise.



Nous souhaitons créer du liens entre les générations au travers de diverses animations, ateliers, rencontres.

Vous êtes tous conviés à participer à nos animations. Nous envisageons une rencontre par mois.

L'adhésion à l'association est de 10€ par personne.

Renseignements au [06.13.23.08.10](tel:06.13.23.08.10). ou generationsbanville@gmail.com

CHASSE AUX DECHETS

#JLNP



J' aime LA NATURE PROPRE
Faites la chasse aux déchets !

FAITES LA CHASSE AUX DÉCHETS !

DIMANCHE 19 MARS
de 9H00 A 12H00
Rendez-vous à 9h00 au gîte

Le café et un croissant est offert à chaque participants pour une meilleur gestion. Veuillez-vous inscrire au 06 85 13 66 28

jaimelanaturepropre.fr

Nos partenaires



Voici un petit retour en photo de la journée « j aime la nature propre ». Nous remercions tous les participants

· Environ 2m cube de déchets divers on été ramassés.



Renseignements auprès de Jérôme LEMARCHAND au 06.85.13.66.28.
Adresse email : souchet14@msn.com

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

La saison de l'entretien des espaces verts et des travaux extérieurs a repris.

En vertu de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 21/11/2008 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, nous vous rappelons les horaires pendant lesquels les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques. Ils peuvent être effectués **UNIQUEMENT** pendant ces plages horaires.



DU LUNDI AU VENDREDI	LE SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
8H30 à 12H 14H30 à 19h30	9H à 12H 15H à 19H	10H à 12H

BRÛLAGE



Les règles applicables dans le Calvados

L'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales confère aux maires le pouvoir de police pour prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la salubrité publique. Les maires sont, notamment, chargés de faire appliquer le règlement sanitaire départemental dans leur commune.

Une interdiction générale du brûlage

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

De plus, l'article 96 bis précise que toute émission dans l'atmosphère de composés gazeux, fumées ou poussières susceptibles de présenter un risque pour la santé publique ou d'incommoder le voisinage est interdit.

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts confirme que le brûlage est interdit lorsque les communes ou leurs groupements disposent d'une collecte ou de déchetteries, ce qui est le cas dans le Calvados. Pour l'agriculture, elle précise que le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets pour des raisons agronomiques ou sanitaires.

IL EST INTERDIT BRÛLER DES DÉCHETS VERTS (VÉGÉTAUX SECS OU HUMIDES) CHEZ SOI, QUE CE SOIT AVEC UN INCINÉRATEUR DE JARDIN OU À L'AIR LIBRE.

En cas de non respect de cette interdiction, la personne qui brûle des déchets verts peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Vous pouvez faire un compost ou utiliser ces déchets pour pailler au pied des plantes.

Vous pouvez également apporter vos déchets verts en déchèterie. Certaines communes organisent aussi des collectes de déchets verts en porte-à-porte. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les jours de collecte spécifique.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

- BROYAGE
- COMPOSTAGE
- PAILLAGE

ars

VIGILANCE ORANGE SECHERESSE



Suite à un hiver sensiblement plus sec que les moyennes saisonnières, plusieurs départements français font aujourd'hui face à un épisode de sécheresse. Le département du Calvados est également concerné par un manque de recharge hivernale des ressources souterraines et des niveaux de cours d'eau peu importants pour la saison.

Pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

Compte tenu de la situation actuelle et sans attendre un éventuel retournement de la situation météorologique dans les prochains mois, il est décidé de placer dès aujourd'hui l'ensemble du département du Calvados dans une

situation de vigilance et ainsi d'attirer l'attention de tous sur la nécessité d'un usage sobre de l'eau.

La population, les collectivités et les entreprises sont invitées à limiter volontairement leur consommation d'eau en adoptant des attitudes économes en eau.



DÉJECTIONS CANINES



Quoi de plus agréable que de se promener sans avoir constamment les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines ? Il est très difficile de tondre les pelouses envahies par les crottes de chien, sans en avoir sous les pieds ou même sans recevoir des projections. **Garder les trottoirs, les rues et les espaces verts propres, ce n'est pas l'affaire des chiens mais de leur maître.**

N'oubliez pas de ramasser quand votre chien aura fait ses besoins, il peut désormais vous en coûter 35€ d'amende.

Arrêté n° 2015/69

Les déjections canines sont interdites sur la voie publique, trottoirs, espaces verts, espaces de jeux publics pour enfant par mesure d'hygiène publique.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation. Il est donc fait obligation à toute personne accompagnée d'un animal de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de leur animal.

Un panneau a été apposé au gîte communal en ce sens, devant le non-respect de cette réglementation.





EN FONCTION DE LA NATURE ET DE L'IMPORTANCE DES TRAVAUX

Il peut s'agir :

- D'une déclaration préalable,
- D'un permis de construire,
- D'un permis de démolir.

Il vous est rappelé que tous les projets de travaux doivent faire l'objet d'une démarche via le site urba-deat.ter-bessin.fr ou d'une demande de renseignement en mairie.



Projet de travaux ?



Permis de construire
Déclaration préalable
Permis d'aménager
Permis de démolir
Certificat d'urbanisme

A déposer ? Faites-le par internet !

une seule adresse à retenir :
urba-demat.ter-bessin.fr

Remplissez-vous auprès de votre mairie

Etant donné qu'aucun plan local d'urbanisme n'est encore finalisé, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique sur la commune.

Vous souhaitez construire, agrandir, ou restaurer votre habitation ?

Les architectes conseillers du C.A.U.E. vous aident à élaborer ou à améliorer votre projet de construction, de rénovation ou d'extension dans le Calvados.



**LE RÉGLEMENT
NATIONAL
D'URBANISME**

Le C.A.U.E. propose gratuitement ce service dans des permanences localisées en mairie, en communauté de communes, ou à Caen.

Il est ouvert à tous et sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un de nos architectes conseillers en téléphonant au 02-31-15-59-60 ou par e-mail contact@caue14.fr.

Dans les cas qui le nécessitent, l'architecte conseiller pourra éventuellement se déplacer à votre domicile.

C.A.U.E. du Calvados
28, rue Jean Eudes – 14000 CAEN
Tél. : 02.31.15.59.60
Fax. : 02.31.15.59.65 <http://www.caue14.fr/>

INFOS PRATIQUES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>
DE 16 H 30 A 18 H 30	DE 10 H A 12 H

Ou sur rendez-vous

PAR TELEPHONE au **02.31.37.83.98**

Le secrétariat est joignable les mardis et mercredis toute la journée, les jeudis et vendredis MATIN UNIQUEMENT.

Possibilité de laisser un message sur le répondeur ou de nous adresser un mail à banvillemairie@wanadoo.fr

PROCHAINEMENT

MANIFESTATIONS 2023*

DATE	EVENEMENT	ORGANISATEUR	LIEU
13/05	FOIRE AUX PLANTS	BANVILLE S'ANIME	Devant la mairie de Banville
28/05	VIDE-GRENIER	ASS DE CHASSE	Rue du Marché- Banville
17/06	KERMESSE et FESTIVAL	APE Banville-Ste Croix-Graye-sur-mer	Terrain du gte communal Banville
01/07	CREA BUS – rêve d'Alphonse	STM	Parking de la mairie- Banville
14/07	VIDE-GRENIER	APE Banville-Ste Croix-Graye-sur-mer	Rue du Marché – Banville
26/08	FÊTE DE LA RURALITÉ	ASS DE CHASSE	Terrain du gîte communal - Banville
03/11	ST HUBERT	ASS DE CHASSE	Eglise de Banville
16/12	FÊTE DE NOEL	MAIRIE ET ASSOCIATIONS DE BANVILLE	Terrain devant la mairie de Banville

* Nous avons réalisé ce calendrier à partir des dates connues au 15/04 ; les associations et les représentants de la commission animation se réunissent régulièrement afin de travailler ensemble sur le programme des manifestations.

Nous vous préparons un bel évènement pour le 16/12/2023 – RÉSERVEZ CETTE DATE !!

